

Rétrospective en **responsabilité civile** | 2025

Camille de Salis

Janvier 2025 | Décembre 2025

ATF 151 III 35

L'effet rétroactif du droit d'action directe du tiers lésé envers l'entreprise d'assurance (art. 60 al. 1^{bis} LCA)

L'art. 103a LCA prévoit une réglementation exhaustive du droit transitoire. Partant, le droit d'action directe de l'art. 60 al. 1^{bis} LCA n'est pas ouvert aux contrats conclus avant la révision partielle de la Loi sur le contrat d'assurance entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (ALVO). www.lawinside.ch/1547/

TF, 19.02.2025, 4F_22/2024

La demande de révision suite à la condamnation de la Suisse par la CourEDH dans l'affaire Jann-Zwicker et Jann

Le Tribunal fédéral admet la demande de révision (art. 122 LTF) des requérants ayant obtenu gain de cause devant la CourEDH dans l'affaire *Jann-Zwicker et Jann c. Suisse* (*dies a quo* du délai de prescription absolu et dommages différés en lien avec l'amiante). Il renvoie la cause à l'instance inférieure pour nouvel examen (CdS). www.lawinside.ch/1552/

ATF 151 III 328

Tort moral et droit préférentiel du lésé : pas de limitation en cas de faute concomitante

Même en cas de faute concomitante, rien ne justifie de limiter le droit préférentiel du lésé en matière de tort moral (QC). www.lawinside.ch/1554/

TF, 13.03.2025, 4A_416/2024*

L'immatriculation d'un véhicule comme critère d'assurance obligatoire (art. 75 al. 3 LPGGA)

Le détenteur qui a assuré et immatriculé son véhicule automobile est « obligatoirement assuré » au sens de l'art. 75 al. 3 LPGGA, quand bien même ce véhicule n'a jamais circulé sur la voie publique. La responsabilité du détenteur de véhicule (cf. art. 58 ss LCR) s'applique également aux accidents qui se produisent hors de la voie publique (IB). www.lawinside.ch/1580/

Proposition de citation : CAMILLE DE SALIS, Rétrospective en responsabilité civile 2025, <http://www.lawinside.ch/rc25.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/rc25.pdf>